

## - Club du Bouvier Des Flandres -

<p>Agréé par le Ministère de l'Agriculture Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique Fondé pour favoriser l'amélioration du Bouvier des Flandres de race pure</p>		<p>Siège social: M Jean-François Kranklander la Ferrandière, 54, route de saint Maurice 73240, Gresin Tel 0476317967 <a href="mailto:Jean-francois.kranklader@orange.fr">Jean-francois.kranklader@orange.fr</a></p>
---	---	---

---

Procès-verbal de la réunion de Comité  
du samedi 06 février 2016  
à Aubervilliers (93)  
dans les locaux de la Société Centrale Canine

---

Ordre du jour :

1. Intervention de Michelle Serpaggi
  2. Nouveaux adhérents
  3. Situation financière du club
  4. Courrier
  5. Les délégués et les délégations - découpage régional des délégations (mise en phase avec le regroupement administratif des régions 2016)
  6. Réactivation/ validation du processus de titularisation « testeur » de Michel Delage Stephen
  7. Révision de la composition du Comité
  8. Finalisation du standard
  9. Conditions pour l'obtention du titre de champion de France de conformité au standard
  10. Compte-rendu par Christiane ou Bernard Lagnié de la réunion du 15/12/2015
  11. Reprise de la rédaction du bulletin
  12. Validation des dates des rassemblements
  13. Questions diverses
- 

La séance est ouverte à 11h

Etaient présents

Mesdames Corinne Jessin - Michelle Gaulier - Christiane Lagnié - Françoise Leroux - Annie Lombardi - Michelle Serpaggi -

Messieurs Gérard Cacheux - Jean-François Kranklader - Bernard Lagnié - Claude Lefranc -

Etait absente : Marie-Geneviève Champromis

Son absence est non excusée.

La majorité des membres du Comité présents (9 oui - 1 abstention) décide de ne pas excuser l'absence de Marie-Geneviève Champromis. Un courrier lui sera adressé pour lui signifier cette décision.

1. [Intervention de Michelle Serpaggi](#)

Michelle Serpaggi prend la parole pour demander des éclaircissements au sujet de l'assemblée électorale du 15 décembre 2015. Des explications lui sont fournies. Le sujet est clos.

## 2. Nouveaux adhérents

Madame Leroux n'a reçu à ce jour que des renouvellements d'adhésion.

La parution du bulletin ayant pris du retard, les feuilles d'adhésion papier ne sont pas encore parvenues aux adhérents. Ils peuvent les trouver sur le site.

Jean -François Kranklader suggère des pistes pour relancer le nombre d'inscriptions au Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes.

- sur le site le président rappellera le rôle, le but et les moyens du club ainsi que la nécessité pour la pérennité de la race d'une participation plus nombreuse, plus active et positive des élus, des délégués, des adhérents et des propriétaires de bouviers.
- Madame Leroux et Gérard Cacheux créeront pour l'année 2017 des cartes de vœux qui seront envoyées à tous les adhérents. Pour l'heure, ils se proposent d'envoyer des cartes présentant la nouvelle équipe auxquelles ils joindront une feuille d'adhésion pour rappeler aux adhérents qu'ils peuvent renouveler leur adhésion sans attendre la lettre de relance.

## 3. Situation financière du club

Les changements de signature sont faits. Madame Leroux va pouvoir prendre en main la gestion de la trésorerie.

## 4. Courrier

- Annie Lombardi lit un email de Chantal LE CLAINCHE proposant sa candidature comme référente pistage au sein de la commission utilisation. Sa nomination est acceptée à l'unanimité (10 oui).

Cette commission se compose comme suit :

### **Responsable de la commission utilisation**

Monsieur Claude LEFRANC  
17 Avenue du Château  
93220 Gagny  
Tél : 01 43 30 45 32 / 06 62 65 45 32

RING/RCI  
Madame Corinne JESSIN  
29 bis Avenue Monge  
77500 Chelles  
Tél : 01 64 72 60 21 / 06 08 18 87 47

PISTAGE  
Madame Chantal LE CLAINCHE  
11 Rue Duguesclin  
56520 Guidel  
Tél : 06 79 42 59 76

RECHERCHE UTILITAIRE  
Madame Sylvaine CHAPON  
46,2<sup>ème</sup> Impasse de la Comète  
26000 Valence

Tél : 06 62 49 45 94

**CAMPAGNE**

Monsieur Michel DELAGE STEPHAN

19 rue de Lansade

33420 Rauzan

Tél : 05 57 84 13 33

**MONDIORING**

Monsieur Pascal HECQUET

90 rue des Saules

62 660 Beuvry

Tél : 06 12 98 26 59

**TROUPEAU**

Monsieur Claude LEFRANC

17 Avenue du Château

93220 Gagny

Tél : 01 43 30 45 32 / 06 62 65 45 32

L'utilisation est bien représentée au sein du club du Bouvier des Flandres et des Ardennes. Il n'y a pas d'équivalent pour la beauté.

Jean François Kranklader propose de créer une nouvelle commission : la « COMMISSION EXPOSITION ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (10 oui)

Il en sera le responsable (10 oui). Cette commission s'occupera des prochaines Nationales d'Élevage, des Spéciales de Race, du Championnat de France, des coupes.....

**Responsable de la commission**

Monsieur Jean-François KRANKLADER

La Ferrandière,

54, route de saint Maurice

73240, Gresin

Tel 0476317967

Jean-françois.kranklader@orange.fr

- Un Email de M Vizzari, le webmaster du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes, demandant de faire un contrôle de l'ensemble des pages du site.

Gérard Cacheux remet à Annie Lombardi des documents pour rectifier certaines pages. Annie Lombardi se charge de contacter M Vizzari pour que cette mise à jour soit faite dans les meilleurs délais.

Au sujet des pages éleveurs, madame Leroux fait remarquer que les courriers adressés à M Lecaë nous reviennent. Une demande lui sera adressée pour qu'il nous précise son adresse personnelle exacte ainsi que celle de son élevage.

- Une lettre de la Société Centrale Canine informant le Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes que la nomination de M KUTCHUHIA, comme juge stagiaire a été refusée par la Commission du LOF et des juges qui s'est réunie le 17 novembre 2015. Motif : aucune attestation d'assessorats ne figurait dans son dossier.

- Une lettre de la Société Centrale Canine proposant un séminaire de formation initiale pour candidats juges et experts-confirmateurs.

- Un email de Madame Chantal Le Clainche qui informe le club du Bouvier des Flandres et des Ardennes que son bouvier des Flandres, Krokus de Dasilva, a été sélectionné pour le Grand prix SCC 2016 de Pistage Français qui se déroulera les 20 et 21 février 2016 à Germany en Saône et Loire. Le club fera en sorte d'être représenté les deux jours. Michelle Gaulier et Jean François Kranklader se proposent de représenter le Club.

- Une lettre du Club canin de Bucy le Long (Société Canine Nord Picardie) nous informant de l'organisation d'un concours inter race les 7 et 8 mai 2016 jugé par M Michel Chirat. Les personnes intéressées pourront télécharger les feuilles d'engagement sur le site.

- Une lettre de Madame Isabelle Georges, déléguée du département de l'Ile et Vilaine (35) présentant le projet d'organiser avec M Luc Clémence, délégué des départements du Calvados et de l'Orne (14 - 61), une Régionale d'Elevage le 22 mai 2016 à la Ville Thiébauld- Landujan (35360). Le comité donne son accord à l'unanimité (10 oui) pour que cette manifestation soit organisée. Cependant, il aurait fallu que la demande pour cette manifestation canine 2016 arrive à la SCC avant le 15 décembre 2015.

Mme Georges ayant toutes les infrastructures nécessaires pour organiser cette Régionale, nous lui conseillons de faire une demande de dérogation auprès de la Société Centrale Canine. Si cette dérogation n'était pas accordée, cette Régionale d'élevage serait transformée en Rassemblement.

#### 5. Les délégués et les délégations - découpage régional des délégations (mise en phase avec le regroupement administratif des régions 2016)

Christiane Lagnié présente un récapitulatif des délégués régionaux et départementaux du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes.

Dans certaines régions, il y a des délégués régionaux et pas de délégués départementaux, dans d'autres régions, il n'y a que des délégués départementaux et certains de ces délégués gèrent des départements où il n'y a que peu voire pas de bouviers.

Or depuis le 01 janvier 2016, la répartition des régions a changé (13 régions, 5 régions sont rayées de la carte, certaines ne changent pas, d'autres fusionnent).

Le comité constate que de plus en plus de délégués ne s'investissent pas ou plus. Le président s'est posé la question à savoir « doit-on garder le découpage actuel ou se mettre en phase avec le nouveau regroupement administratif »

Il propose une piste de réflexion, la division de la France en 4 zones, avec à la tête de chacune d'elle un référent choisi parmi les membres du Comité. A l'intérieur de ces zones des délégués régionaux qui pourront s'adresser directement à leur référent.

Nous devons réfléchir à ce découpage et à la prochaine réunion après discussion, le Comité décidera de ce qui pourra être fait.

#### 6. Réactivation/ validation du processus de titularisation « testeur » de Michel Delage Stephan

Après sa démission du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes, Michel Delage Stephan avait vu sa titularisation de testeur suspendue.

Ayant de nouveau adhérer au club et ayant présenté une demande de réactivation/ validation de titularisation de testeur du CBF, sa demande a été acceptée par les membres du Comité à la majorité

9 oui

1 non

M Michel Delage Stephan est de nouveau testeur du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes. Nous l'informerons de sa nomination.

## 7. Révision de la composition du Comité

A la suite des élections du 15 décembre 2015, nous avons constaté que nous avons du mal à trouver des candidats pour que le comité soit composé de 15 membres comme le stipule l'article 10, titre III, des statuts du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes. Actuellement le comité est composé de 11 membres.

En général, les clubs qu'ils soient de race ou de travail revoient la composition du nombre des membres de leur comité à la baisse. Le Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes doit-il lui-aussi essayer de revenir à 15 administrateurs ou rester à 11 ?

Après discussion, il est décidé que pour le moment le nombre de membres ne changera pas. Nous nous laissons la possibilité de nominations. Des appels à cooptations passeront sur le site, si besoin.

Nous laissons cette question en suspens pour une ou deux réunions.

## 8. Finalisation du standard

Depuis notre dernière réunion du 30 novembre 2013, nous n'avons plus eu de contact avec le Comité belge du bouvier des Flandres pour finaliser notre action sur le standard.

Le président va prendre contact avec le secrétaire du club belge, Philippe Henry, pour reprendre nos échanges. Nous leur proposerons les modifications du standard suivantes:

### Les oreilles :

#### Forme

Non amputées, semi-longues, se rapprochant d'un triangle équilatéral, légèrement arrondies à la pointe. Elles sont proportionnées au volume de la tête.

Ni plissées ni papillotées, elles sont recouvertes de poils ras.

#### Port :

Pendants et portées symétriquement. Attachées au-dessus des yeux, le pli de la cassure ne devant pas dépasser le plan supérieur du crâne, elles tombent à plat sur les joues, sauf un léger décollement au point supérieur de l'attache. Le bord antérieur placé près de la joue, pointant en direction de la tempe.

Dans les pays où l'otectomie est permise, les oreilles seront taillées en triangle, la coupe devant être proportionnée au volume de la tête. Elles sont portées bien droites, attachées haut et très mobiles.

### La queue

#### Forme

Longue, elle est forte à la base et s'amenuise progressivement sans se terminer en pointe. Elle ne présente ni déviation, ni crochet, ni vertèbres soudées. Rabattue, elle atteint la pointe du jarret. Elle est bien garnie de poils.

#### Port

Elle est attachée relativement haut dans l'alignement de la colonne vertébrale. Présentée libre, elle se courbe légèrement, en forme de sabre, restant en dessous de l'horizontale.

En action, portée gaiement, elle se relève en forme de faucille, sans s'enrouler, sans se recourber sur le devant ni dévier latéralement.

Dans les pays où la caudectomie est permise, la queue est coupée à 2 ou 3 vertèbres. Elle est attachée haut et doit se trouver dans le prolongement de la colonne vertébrale.

Certains chiens naissant anoures ne peuvent être pénalisés pour cela.

*Défaut grave* : (entraînant la non confirmation)

Queue enroulée sur le côté ou sur le dos.

## 9. Conditions pour l'obtention du titre de champion de France de conformité au standard

Tous les ans, la Société Centrale Canine envoie aux clubs de race un formulaire à compléter pour connaître la solution retenue pour l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Outre la radio de la dysplasie des hanches, lue A ou B, le Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes demandait en ce qui concerne la rubrique santé, que le chien soit « indemne de tares oculaires » (recherche de la goniodystrophie : une malformation congénitale du ligament pectiné de l'œil)

Après 2 ans de recherche, il n'a pas été mis à jour l'existence d'une corrélation entre la goniodystrophie et l'apparition du glaucome.

Le comité décide pour 2016 de supprimer cette clause pour l'obtention du titre de Champion de France de Conformité au Standard par

7 oui

3 non

1 abstention

Madame Leroux revient sur la question des chiens appartenant à des propriétaires étrangers qui demandent l'homologation du titre de Champion de France.

Ces chiens doivent-ils passer un test complémentaire à la Nationale d'Élevage s'ils ont obtenu dans leur pays d'origine un RCI1 ou I.P.O.1 ?

Bernard Lagnié va poser cette question à Madame Dauby, responsable des homologations à la Société centrale Canine.

## 10. Compte-rendu par Christiane Lagnié de la réunion du 15/12/2015

### a. Nouvelle réglementation sur l'élevage

- Statut d'éleveur : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sera éleveur toute personne ayant une femelle reproductrice et cédant au moins un chiot à titre onéreux.
  - Locaux : les éleveurs doivent respecter les règles de conformité sanitaire décrites dans l'arrêté du 3 avril 2014.
  - Formation : il ne sera plus nécessaire de demander un certificat auprès du Préfet. L'attestation délivrée par la DRAAF suffira.
  - Annonces de vente :
    - ✓ les éleveurs produisant au maximum 1 portée annuelle LOF doivent mentionner dans les annonces de ventes le numéro de portée transmis par la Centrale Canine, l'âge des chiots, le numéro d'identification (des chiots ou de la mère), l'inscription au livre généalogique, le nombre de chiots de la portée. Un numéro de portée sera transmis suite à la déclaration de la portée
    - ✓ les éleveurs produisant plus d'une portée doivent obligatoirement mentionner le numéro de SIREN, l'âge des chiots, le numéro d'identification des chiots ou celui de la mère, l'inscription au livre généalogique, le nombre de chiots de la portée.
- Le numéro de SIREN se procure auprès du centre de formalités de la Chambre d'agriculture de son département.

### b. ADN

- Nouveauté filiation : la compatibilité de filiation est incluse dans la commande et offerte à conditions que les empreintes des parents soient disponibles dans la base des données.

Compatibilité monoparentale possible si une seule empreinte est disponible (résultats sur pédigrée).

- ADN ; Nouveauté Confort. Le catalogue ADN est complété par des tests génétiques dits de confort (couleur, poil, queue). Résultats non intégrés sur le pédigrée.
- ADN Avenir : commande en ligne à venir pour les propriétaires non éleveurs
- ADN Infos pratiques : la prestation SCC comprend
  - Le kit de prélèvement
  - La réalisation du (ou des) test (s) par l'un des laboratoires en contrat avec la SCC
  - La transmission des résultats à la SCC par le laboratoire
  - L'enregistrement des résultats par la SCC pour mention sur les pédigrées
  - La transmission des résultats au demandeur

Les empreintes antérieures à février 2014 sont enregistrées gratuitement dans la base LOF.

Les équipes se déplacent sur les IB (une dizaine prévues en 2016) pour réaliser des opérations de prélèvement avec un vétérinaire.

c. Pédigrées

Ce qui est nouveau :

5 générations au lieu de 3

Information relative aux collatéraux pour le titulaire du pédigrée, ses parents et ses grands parents

Information relative à la consanguinité et degré de parenté du titulaire du pédigrée

Il n'y aura pas de changement de prix.

d. Rappel résultats

Après l'organisation d'une Nationale d'Élevage ou d'une Régionale d'Élevage, il faut transmettre au service résultats dans les meilleurs délais et au plus tard un mois  $\frac{1}{2}$  après la manifestation :

- ✓ Le catalogue annoté de toutes les récompenses décernées
- ✓ La copie des slips de jugement

Ne sont enregistrés dans la base LOF que les Classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et Vétéran

e) Rappel spéciales

Les clubs de race doivent organiser des « Spéciales de Race » pour moitié dans des expositions Nationales et Internationales. Ceci est d'autant plus important dès lors qu'il existe actuellement un nouveau titre de Champion des Expositions Nationales (1 CAC en Spéciale organisée dans une exposition nationale nécessaire à l'homologation du titre).

## 11. Reprise de la rédaction du bulletin

Le bulletin de décembre 2015 sortira en retard.

Corinne Jessin annonce aux membres du comité qu'elle ne peut plus en assurer seule la composition. Il va donc falloir trouver un autre rédacteur.

Elle apportera cependant son aide à son successeur pour la partie technique de la préparation du fichier pour l'impression et des échanges avec l'imprimeur.

Annie Lombardi continuera à assumer la saisie des résultats des expositions.

Une autre solution est aussi possible : arrêter le bulletin papier pour ne garder que le bulletin électronique.

Si on alimente bien le site du CBF, avec une connexion « adhérents », on pourrait alléger le bulletin.

Toutefois, cette idée paraît être encore difficilement envisageable, une forte proportion d'adhérents restant en faveur du bulletin papier.

Il convient donc de réfléchir à ce problème : élaboration d'un bulletin sur internet ou d'un bulletin papier qui ne pourra sortir qu'une ou deux fois par an à condition de trouver un nouveau rédacteur.

## 12. Validation des dates des rassemblements

L'ordre du jour étant très dense, nous n'avons pas pu débattre de cette question.

## 13. Questions diverses

### 1. La Nationale d'Élevage

Pour la Nationale d'Élevage 2016, tout se met en place.

Pour les repas du samedi soir (repas du Club), le propriétaire du bar restaurant « La Promenade » du Camping l'Aquarelle du Limousin à la Souterraine (23300), qui jouxte le club d'éducation canine a proposé à Corinne Jessin un exemple de repas qui a intéressé les membres du Comité. Corinne Jessin va répondre que cette proposition nous intéresse et nous y organiserons notre repas du club. Nous conviendrons d'un menu.

Pour les repas du samedi et du dimanche midi, le traiteur qui nous avez proposé ses services les années précédentes cesse son activité.

Bernard Lagnié a écrit au président du club d'éducation canine de la Souterraine pour avoir d'autres adresses. Nous attendons les réponses. Nous allons également demander au propriétaire du restaurant du camping s'il peut prendre en charge ces repas.

Le président est arrivé à joindre le juge troupeau, M Vadakarn. Il est d'accord pour juger le CANT. Nous attendons sa confirmation.

Bernard Tonin, délégué régional Limousin, s'est chargé de trouver le lot de génisses. Il s'est adressé à l'agriculteur qui les a louées l'année dernière. Celui-ci est d'accord pour cette année.

Pour M Vadakarn, il faudrait qu'il y ait deux jeux de 5 génisses pour 25 chiens inscrits au CANT.

M Vadakarn fera également passer les CSAU.

Nous envisageons de demander à Michel Delage Stephan d'être le testeur à la Nationale. Jean - François Kranklader lui en fera la demande.

En 2015, la Nationale a été déficitaire de 2700€. Le président pense que nous ne pouvons pas continuer dans cette direction. Nous sommes à la recherche de pistes de réduction de coût et d'amélioration des recettes qui peuvent être :

- L'augmentation du nombre des participants. C'est la condition sine qua non. Comment ?
- Le maintien du prix actuel des inscriptions avec l'inscription du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> chien moins cher pour attirer plus d'inscriptions
- L'envoi d'une lettre à tous les délégués pour leur rappeler que leur devoir est d'être présent à toutes les grandes manifestations, qu'ils doivent avertir les propriétaires de leur région ou départements qu'une Nationale d'Élevage a lieu, et surtout, que leur présence à la Nationale serait très fortement souhaitée ainsi que l'inscription de leur(s) chien(s).
- Le rééquilibrage des récompenses : ne plus donner de coupes à tous les participants mais une médaille et une très belle coupe au Best.
- Confirmation de la suppression des chèques au lot d'élevage

Pour l'Assemblée Générale Bernard Lagnié va demander à M Le Maire de nous prêter la salle de la Mairie, rue du Coq, à la Souterraine. Comme l'année dernière, nous y offrirons l'apéritif du club.

Pour cette année, la délégation PACA s'occupera des repas du vendredi soir.

Madame Leroux est chargée de s'occuper de réserver les chambres, à l'hôtel Alexia, pour les juges qui officieront.



Enfin nous aurions souhaité qu'un reportage photos soit fait cette année à la Nationale. Gérard Cacheux se propose de demander à son fils de s'en charger, à condition qu'il soit libre.

## 2. La boutique

Michelle Serpaggi, responsable de la boutique, nous informe qu'il y a en stock :

- 14 « comment juger et confirmer son bouvier »
- 908 « conseils pratiques »
- 158 « le grand chien - Guide de l'amateur de Paul Le Gall »

Ce stock est trop important. Le président propose de distribuer :

- 1 exemplaire du livre de Paul Le Gall gratuitement à tout nouvel inscrit à la Nationale d'Élevage.

Un cachet « offert par le CBF sera apposé sur chaque exemplaire.

- Distribuer les « conseils pratiques » aux éleveurs inscrits au CBF pour qu'ils les offrent aux acquéreurs de chiots.

## 3. Les spéciales

Christiane Lagnié nous informe qu'outre la spéciale de Valence du 5 mars 2016, il y aura 2 autres spéciales de race en 2016.

- La Rochelle le 19 juin 2016, juge pressenti M Kerfriden
- Margny les Compiègne le 4 septembre 2016, juge pressenti M Giannone.

Le Club se réserve la possibilité d'accorder 1 ou 2 spéciales, en fin d'année, dans des régions qui n'auraient pas été couvertes.

Fin de la réunion à 16h

Le Président

La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JM', written over a faint circular stamp.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michelle Serpaggi', written over a faint circular stamp.